

## REGLEMENT 2ème DUO NOCTURNE

### "DES MARCHES A LA MADONE"

15 MARS 2019

**Article 1 :** Trail nocturne de 12 km en équipe de deux, ouvert à toutes personnes majeures à la date du duo. Pour des raisons de sécurité, il est interdit aux coureurs de s'attacher, les contrevenants ne seront pas classés.

Ravitaillements : un sur le parcours au km 5 et un à l'arrivée.

**Article 2 :** Les inscriptions se font par internet sur le site de Run Evasion chrono : [www.run-evasionchrono.com](http://www.run-evasionchrono.com), ou par courrier : Run Evasion chrono, chemin des tuilleries numéro 30, domaine du mas de Jonquet 30700 ST SIFFRET.

**Article 3 :** Le retrait des dossards s'effectue sur place le jour de la course.

**Article 4 :** Le départ de la course est donné à 19 h 30 devant la salle polyvalente de Combe 30200 SABRAN.

**Article 5 :** Pour être classées, les équipes devront franchir la ligne d'arrivée ensemble. Les résultats seront disponibles sur le site de Run Evasion chrono.

**Article 6 :** seront récompensés : les trois premières équipes femmes, les 3 premières équipes hommes, les 3 premières équipes mixtes, le premier duo Sabranais et le dernier duo de l'épreuve.

**Article 7 :** le matériel obligatoire est fixé comme suit : une lampe frontale ou à main par coureur et un téléphone portable par équipe contenant le numéro du PC course: 06 07 26 74 72. L'absence de ce matériel peut entraîner une mise hors course de l'équipe.

**Article 8 :** l'association Les Foulées Sabranaises, organisatrice de l'évènement, est couverte par une assurance civile. Cependant chaque concurrent s'engage sous sa propre responsabilité et doit avoir sa propre assurance individuelle accident.

**Article 9 :** tous les concurrents s'engagent par leur inscription à respecter les consignes de course, données lors du briefing avant course, ainsi que le présent règlement. Ils renoncent expressément à se prévaloir au droit de l'image durant l'épreuve.

**Article 10 :** il est enfin rappelé que la course se fait dans le respect de l'étiquette sportive et de l'environnement. Les coureurs s'engagent tout particulièrement à conserver avec eux les emballages de leur ravitaillement personnel. Tout manquement observé pourra donner lieu à une disqualification de l'équipe.